

Vos questions / nos réponses

Personnes concernées par arrestation consommateur 16 ans

Par [Profil supprimé](#) Postée le 01/02/2014 18:10

Bonjour,

Le fils de mon mari fume des joints. Nous ne savons pas quelle quantité ni comment il se le procure. S'il vient à se faire arrêter pour consommation et/ou détention de drogue, quels impacts pour lui ? pour nous ? pour la personne chez qui il loge la semaine puisqu'il ne loge pas chez nous ?

D'avance merci.

Mise en ligne le 03/02/2014

Bonjour,

La loi relative aux stupéfiants ne distingue pas selon que l'usage est commis par un mineur ou un majeur et l'ordonnance de 1945 relative à la délinquance des jeunes invite les juges à privilégier les mesures de protection , d'assistance et d'éducation. En pratique, les magistrats ne condamnent pas les mineurs simples usagers mais cherchent à les protéger d'une éventuelle dépendance en prononçant des mesures éducatives. Seuls les mineurs âgés de plus de seize ans qui commettent des actes de trafic sont parfois condamnés.

Nous vous mettons un lien sur notre site sur ce sujet. D'autre part les parents restent les responsables légaux du mineur et sont entendus à ce titre en cas d'interpellation. Enfin, s'agissant de la personne qui l'héberge, elle ne pourrait être inquiétée qu'en cas de participation active (trafic). La loi et le cannabis :

<http://www.drogues-info-service.fr/?Loi-test-dossier>

Nous ne savons pas la place qu'occupe le cannabis dans la vie de votre beau-fils. Si vous parvenez à lui parler sans pour autant qu'il se sente jugé et incompris, il se pourrait que le dialogue s'instaure et que vous commenciez à avoir des réponses à vos interrogations. Si le produit est devenu important pour lui il se peut également qu'il serve à combler un mal-être, auquel cas il est important de lui tendre une perche.

Par ailleurs, si vous avez d'autres interrogations vous pouvez contacter nos écoutants au 0980 980 940 (Ecoute cannabis, coût d'une communication locale depuis un poste fixe, tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin) ou par chat sur notre site. Vous pouvez également conseiller votre beau-fils de nous appeler.

Bien cordialement.
